

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
02/3/12  
DOSSIER N°6115**

**ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE DU  
DEPARTEMENT DE LA CREUSE POUR LA PERIODE 2023-  
2026 : AVENANT N°1 AU LOT N°6**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE DU DEPARTEMENT  
DE LA CREUSE POUR LA PERIODE 2023-2026 : AVENANT N°1 AU LOT  
N°6**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le code de la commande publique, notamment les articles L.2194-1 1° et R.2194-1,*

*VU la délibération N°CP2022-11/3/9 de la Commission Permanente du 18 novembre 2022 autorisant la*

préparation, la passation et l'exécution de l'accord-cadre ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 05 décembre 2023,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-02/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'augmenter de **7 500 € H.T.**, le montant maximum du lot conclu avec la **SARL STDE** sous la forme d'un avenant n°1 au lot n°6 « Secteur Sud-Ouest », pour la période de reconduction n°1 et pour les éventuelles périodes de reconduction n°2 et 3 ;

Lot	Désignation	Montant Maximum initial	Nouveau Montant Maximum	Augmentation
6	Secteur Sud-Ouest	15 100 € H.T.	22 600 € H.T.	+ 7 500 € H.T. soit 49,67 %

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer, au nom du Département, l'avenant précité, dans le cadre du marché public d'« Entretien des chemins de randonnée du département de la Creuse pour la période 2023-2026 », afin de contractualiser les éléments précités.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**